

Municipalité

Votre contact :
Alain Gillieron / nsc
Ligne directe : 021 622 72 11
E-mail : municipalite@prilly.ch

Monsieur
Yan Giroud
Conseiller communal
Ch. de la Possession 4
1008 Prilly

Réf. 11.02.09 / Municipalité

Prilly, le 28 avril 2023

Réponse municipale à l'interpellation INT 01-2023 - « Projet de casino à Prilly » de Monsieur le Conseiller Yan Giroud & consorts

Monsieur le Conseiller,

En application de l'article 70 du Règlement du Conseil communal entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015, et dans le délai imparti, la Municipalité vous adresse, en annexe, sa réponse à l'interpellation citée en marge, que vous avez déposée lors de la séance du Conseil communal du 27 février 2023. Cette réponse sera présentée audit conseil en séance du 15 mai 2023.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller, nos cordiales salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillieron

La Secrétaire

I. Neuhaus Alghisi

Copie par courriel à :

M. Vincent Zodogome, Président, zodogome@yahoo.fr

M. Alexandre Turrian, Secrétaire, alexandre.turrian@prilly.ch

INT 01-2023 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Yan Giroud & Consorts
« Projet de casino à Prilly »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 27 février 2023.

Avant cela, la Municipalité tient à corriger une erreur dans le préambule de l'interpellation, Le projet de Casino à Prilly ne serait pas implanté « à la place actuelle du Badminton », mais à l'Ouest de celui-ci dans ce qui s'appelle pour le projet de la Tour Tilia « Tilia West ». Le Badminton sera maintenu et complètement rénové dans le cadre de la construction de la tour et la rénovation totale des deux bâtiments existants.

Question 1

La Municipalité est-elle au courant de ce projet ?

Oui.

Question 2

Estime-t-elle qu'il est compatible avec son programme de législature et le soutient-elle ?

Oui. Elle estime qu'il est compatible. Elle porte et soutient ce projet et l'a confirmé officiellement à la commission fédérale des maisons de jeux suite à une récente demande.

Question 3

Dans l'affirmative, des membres de la Municipalité prennent-ils une part active à la promotion de projet, notamment auprès de l'administration fédérale qui délivrera l'autorisation d'exploiter ?

A ce stade de la procédure, la Municipalité a communiqué son soutien à la concrétisation de ce projet.

Question 4

Comment considère-t-elle ce projet du point de vue de la sécurité et de la santé publiques, ainsi que de ses implications pour la Commune ?

Après l'audition (2 heures de présentation/questions-réponses) des éventuels futurs exploitants, plusieurs raisons ont amené au final la Municipalité à considérer de manière positive l'implantation d'un casino à Prilly-Malley. Avant de répondre à la seule notion de sécurité et santé publique, il y a lieu de mentionner d'autres aspects positifs :

- *Sur le plan environnemental et mobilité, au vu des multiples accès en TP d'abord, il paraît évident que l'implantation d'un pareil concept trouve tout son sens au vu du hub de transports publics à nul autre pareil (Train, Tram, Métro, 6 lignes de bus). En matière de futurs aménagements, tant dans l'exploitation que dans la conception du casino, la volonté est de minimiser au maximum l'empreinte carbone de l'établissement.*
- *Ensuite, au vu du développement de l'offre culturelle, sportive et événementielle à Malley (TKM, Vaudoise aréna, Cinéma), un casino participera à une intéressante diversification des possibilités offertes aux usagers de tous âges et provenances. L'intention des exploitants est d'utiliser les infrastructures existantes, notamment la Vaudoise aréna, pour mettre sur pied des spectacles et événements.*
- *Sur le plan financier, en plus sur le plan fédéral du reversement annuel de plusieurs dizaines de millions à l'AVS, sur le plan communal, la ville de Prilly verra un retour minimum annuel de plusieurs*

